**Conseil de la Ville**

**Règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. <u>Plan de zonage</u>**

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

1° le retrait de l'illustration d'un cours d'eau situé à l'ouest de la rue Claude-Jutra et au sud de la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas;

2° la modification de l'illustration d'un cours d'eau situé au nord de la route Marie-Victorin, parallèle en partie à la rue de la Misaine à l'intérieur des limites du développement connu sous le nom de Roc Pointe, secteur Saint-Nicolas;

3° le retrait de l'illustration de deux cours d'eau situés dans la partie du territoire connu sous le nom de Pointe Saint-Grégoire, à proximité de l'échangeur de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

4° le retrait de l'illustration de deux cours d'eau et d'un tronçon d'un cours d'eau situés au sud de la rue Sainte-Hélène et au nord du ruisseau Saint-Louis, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;

5° le retrait de l'illustration d'un cours d'eau et par l'ajout de l'illustration de deux cours d'eau situés à l'est du Vieux Chemin à proximité de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Ces modifications sont illustrées sur les plans joints au présent règlement en annexe A.

Adopté le 14 mars 2016

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, assistante-greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 AVRIL 2016**